



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 78676

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la taxe de solidarité. Le Président de la République, M. Jacques Chirac, avait annoncé, en janvier dernier, au forum de Davos, ce projet d'instituer un prélèvement sur les billets d'avion, afin de soutenir l'aide au développement des pays pauvres. Sans remettre en cause le principe de cette mesure solidaire, il ne faudrait pas que cette taxe vienne pénaliser les ménages les plus modestes, qui, grâce notamment aux transports aériens à bas coût, dits « low cost », peuvent voyager à l'étranger. En conséquence, il aurait souhaité avoir des précisions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78676

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10766